



## Fin des prêts au CDI

publié le 16/06/2025

La fin des prêts au CDI a été fixée au 13 Juin 2025.

Depuis cette date, il n'est plus possible d'emprunter des livres au CDI.

Pensez à rapporter tous les documents empruntés pour faciliter le travail d'inventaire et d'éviter une facturation !



Merci de votre compréhension,  
Mme Thomas



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.